

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 275/2017
Date : 15 mars 2017
Direction : Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire : 2017.POM.31
Classification : non classifié

Fonds de loterie : approbation des comptes annuels 2016

1 Objet

Les comptes annuels du Fonds de loterie ont bouclé le 31 décembre 2016 avec un solde de 88 413 434 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (62 300 567 CHF), l'avoir net est de 26 112 867 francs.

Dans son rapport de révision du 26 janvier 2017, le Contrôle des finances du canton de Berne a attesté l'exactitude des données des comptes annuels 2016 et recommandé de les approuver.

2 Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 39 et 46, alinéa 1
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520), article 32
- Loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), article 34, alinéa 2, lettre a
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3 Proposition

Sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2016 du Fonds du sport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataire

- Grand Conseil